



Assemblée Générale Mixte

20 mai 2026





Quorum provisoire

01 ORDRE DU JOUR

PARTIE ORDINAIRE

Rapport de gestion de VETOQUINOL SA,

Rapport de gestion du groupe,

Rapport de l'auditeur sur le rapport de durabilité,

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice 2025,

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise,

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et fixation du dividende,

Quitus aux administrateurs,

Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce en matière de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, pour l'ensemble des mandataires sociaux (vote *ex post* global),

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Matthieu FRECHIN en qualité de Président-Directeur Général (vote *ex-post* individuel),

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Dominique DERVEAUX, Directeur Général Délégué (vote *ex post* individuel),

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Alain MASSON, Directeur Général Délégué et Pharmacien responsable (vote *ex post* individuel),

Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2026 (vote *ex-ante*),

Fixation du montant global de la rémunération des administrateurs,

Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,

Renouvellement du mandat de Madame Anne Marie GRAFFIN en qualité d'administrateur indépendant,

Renouvellement du mandat de Monsieur Louis CHAMPEL en qualité d'administrateur indépendant,

Renouvellement du mandat de Monsieur Matthieu FRECHIN en qualité d'administrateur,

Constatation de la démission de Monsieur Etienne FRECHIN de son mandat d'administrateur,

Nomination d'un nouvel administrateur,

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire,

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions pour un prix maximal de 200 € par action soit un prix global maximal de 237 638 000 €.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Autorisation à consentir au conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres,

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, **avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**,

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs**,

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise** du groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 1.000.000 €, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail,

Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence à un montant nominal de 10.000.000 € pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par voie d'émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et de 2.500.000 € pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance,

Pouvoirs.



Comptes sociaux 2025

VETOQUINOL SA COMPTE DE RESULTAT 2025*

En millions d'euros - M€	31/12/2025	31/12/2024	2025 EN % CA	2024 EN % CA	Variation
Chiffre d'affaires	231,8	246,8			-6,1%
Autres produits d'exploitation	24,9	24,3	10,7%	9,8%	2,7%
Produits d'exploitation	256,7	271,1	110,7%	109,8%	-5,3%
Achats et variation de stocks	-62,9	-61,8	-27,1%	-25,0%	1,8%
Autres achats et charges externes	-79,2	-78,9	-34,1%	-32,0%	0,3%
Impôts et taxes	-5,3	-4,9	-2,3%	-2,0%	9,0%
Charges de personnel	-66,4	-63,5	-28,7%	-25,7%	4,5%
Autres charges d'exploitation	-2,2	-2,6	-0,9%	-1,0%	-14,9%
Dotations amortissement et dépré	-25,6	-22,7	-11,0%	-9,2%	12,4%
Charges d'exploitation	-241,5	-234,4	-104,2%	-95,0%	3,0%
Résultat d'exploitation	15,2	36,6	6,6%	14,8%	-58,6%
Produits financiers	43,5	45,6	18,8%	18,5%	-4,5%
Charges financières	-10,2	-5,4	-4,4%	-2,2%	88,3%
Résultat financier	33,4	40,2	14,4%	16,3%	-16,9%
Résultat courant avant impôts	48,5	76,8	20,9%	31,1%	-36,8%
Produits exceptionnels	1,0	1,1	0,4%	0,5%	-11,4%
Charges exceptionnelles	-0,3	-1,2	-0,1%	-0,5%	-79,7%
Résultat exceptionnel	0,8	-0,1	0,3%	0,0%	-805,6%
Participation des salariés	-0,8	-1,9	-0,3%	-0,7%	-58,7%
Impôts sur les bénéfices	-0,5	-6,3	-0,2%	-2,5%	-91,5%
Résultat net de l'exercice	48,0	68,6	20,7%	27,8%	-30,0%

M€	2025	2024	Variation
CA France	67,1	73,3	-8,5%
CA export	27,5	27,3	0,5%
CA Interco	137,3	146,2	-6,1%
CA TOTAL	231,8	246,8	-6,1%

- Baisse du CA filiale (interco) en lien avec la performance Europe (DEU-EX) et du CA France
- Résultat d'exploitation en baisse de -21,4M€ versus 2024
- Produits financiers = remontées de cash (dividendes) en provenance des filiales
- Participation (dérogatoire) : 0,8M€ vs 1,9M€ en 2024
- Résultat d'exploitation 15,2 M€ < B 2026 34M€

*FORMAT ALIGNÉ SUR URD ET NOUVELLES NORMES DE PRÉSENTATION POUR LES COMPTES SOCIAUX DE VSA



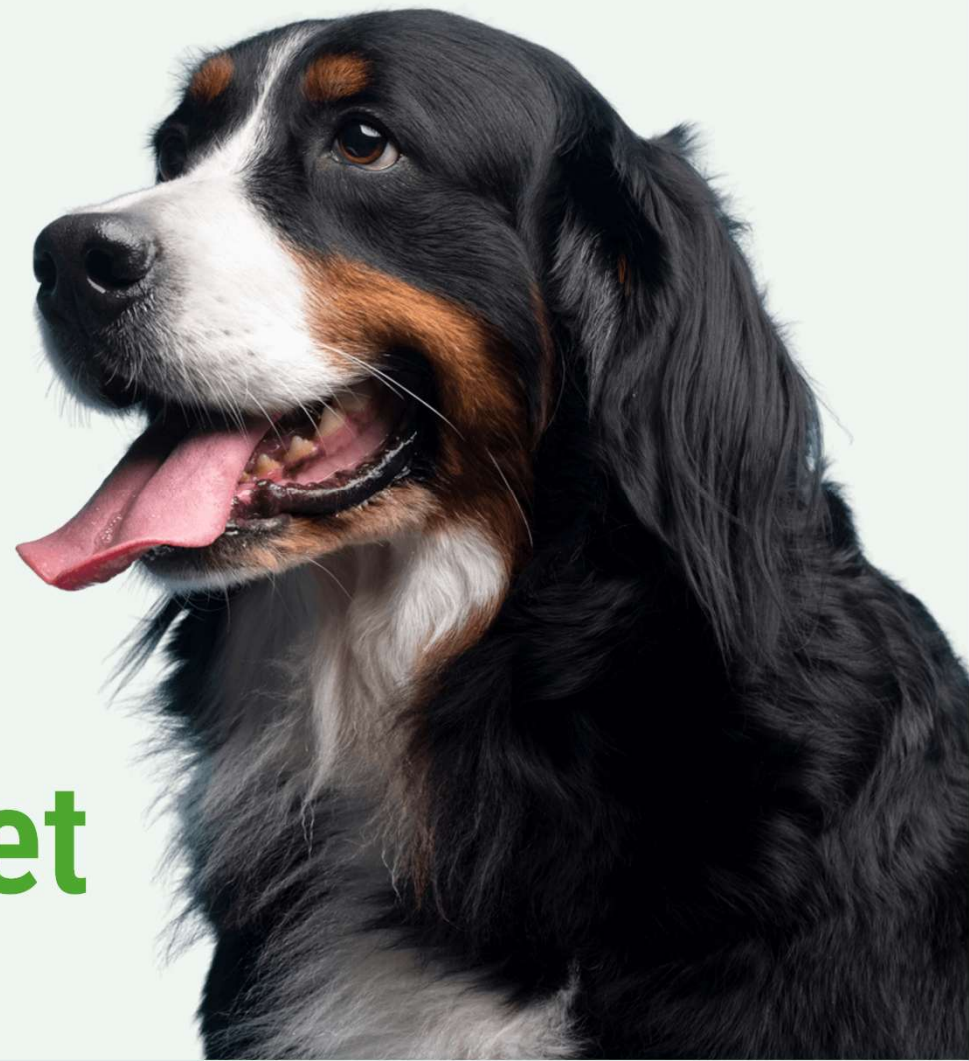
1 APPROBATION DES COMPTES 2025

VETOQUINOL SA BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

En millions d'euros	2024			2025		
	VALEURS BRUTES	AMORT. PROV.	VALEURS NETTES	VALEURS BRUTES	AMORT. PROV.	VALEURS NETTES
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	183,4	-	63,4	181,2	-	68,6
Immobilisations corporelles	133,9	-	88,5	144,0	-	94,8
Immobilisations financières	107,3	-	0,3	108,4	-	1,5
Actif immobilisé	424,6	-	152,2	433,6	-	164,9
Stocks et en-cours	62,6	-	3,0	78,6	-	5,4
Clients et autres créances	53,9	-	6,0	63,5	-	6,0
Valeurs mobilières de placement	7,1	-	7,1	19,9	-	-
Disponibilités	194,7	-	194,7	223,3	-	223,3
Actif Circulant	318,3	-	9,0	385,3	-	11,4
Comptes de régularisation - actif	2,8	-	2,8	2,9	-	2,9
Total Actif	745,6	-	161,2	821,8	-	176,4
Capital			29,7			29,7
Primes liées au capital			41,1			41,1
Autres réserves et report à nouveau			318,0			376,2
Réserve légale			3,0			3,0
Résultat de l'exercice			68,6			48,0
Provisions réglementées			4,2			3,5
Subventions d'investissement			0,6			0,5
Capitaux propres			465,2			501,9
Autres fonds propres						
Provisions pour risques et charges			2,2			3,3
Dettes financières (inclus cash pooling passif)			46,5			65,3
Fournisseurs et autres dettes			70,4			74,6
Comptes de régularisation - passif			0,2			0,2
Total Passif			584,4			645,4

- Immos incorporelles : amortissement des AMM
- Stocks VSA en hausse de +13,6M€
- Postes Clients et autres créances en hausse lié à la créance d'IS et de CIR à récupérer
- Disponibilités en hausse
- Dettes financières en hausse de +19 M€ (compte de cash pooling dont USD)
- Frs et autres dettes en hausse dont +4,2 M€ dans le poste remises restants à payer.





Faits marquants et résultats 2025

Indicateurs financiers annuels



526 M€
CA Groupe
+0,2 %
à changes constants



334 M€
CA Essentiels
+4,1 %
à changes constants



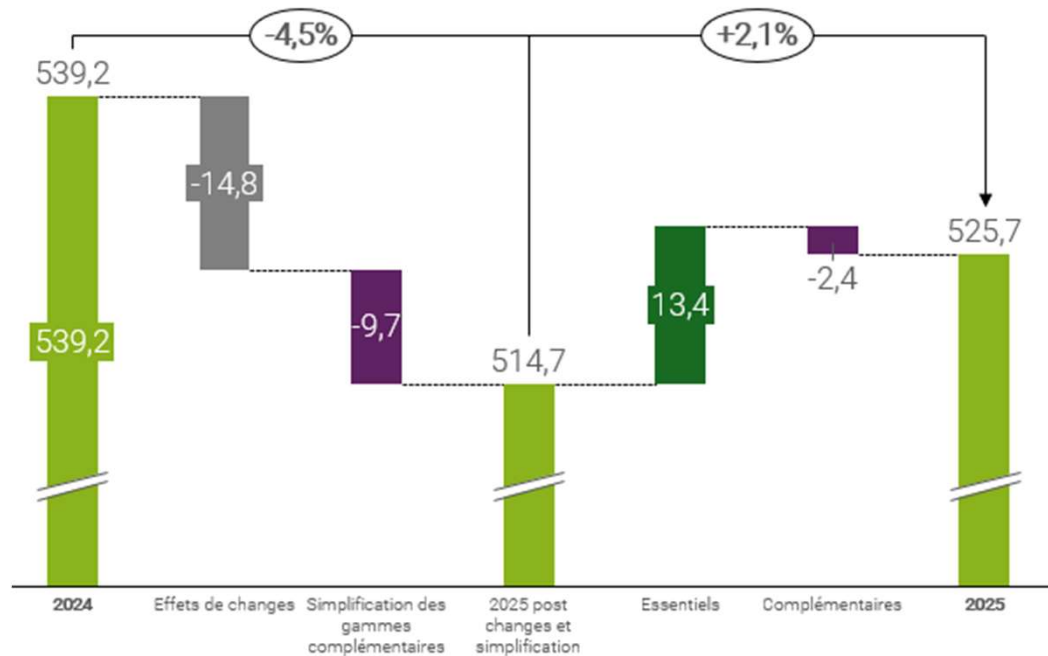
92 M€
ROC avant AAA
17,4 % du CA



72 M€
Génération de cash-flow



Activité de l'exercice 2025



Impact des **taux de change** : **-14,8 M€**
(vs -2 M€ en 2024)



Simplification de l'offre de produits
Complémentaires : **-9,7 M€**



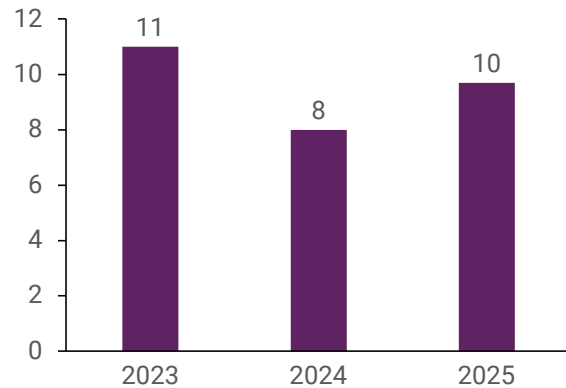
Solide croissance des produits
Essentiels : **+13,4 M€**



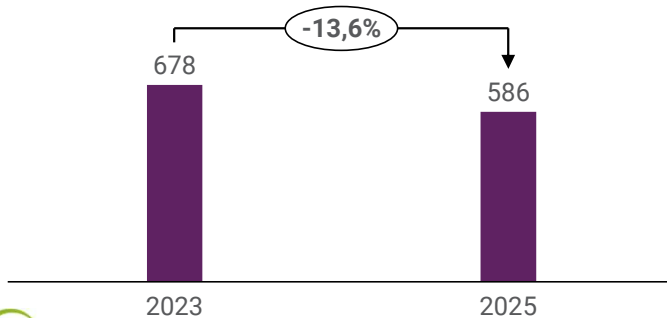
Simplification des gammes Complémentaires

Objectifs : Réduire le nombre de produits Complémentaires en supprimant ceux à potentiel faible

En M€ Impact CA de la rationalisation



En nombre de formules



Planning



- Programme de simplification qui s'accélère en 2023
- Retour à un régime de croisière en 2027

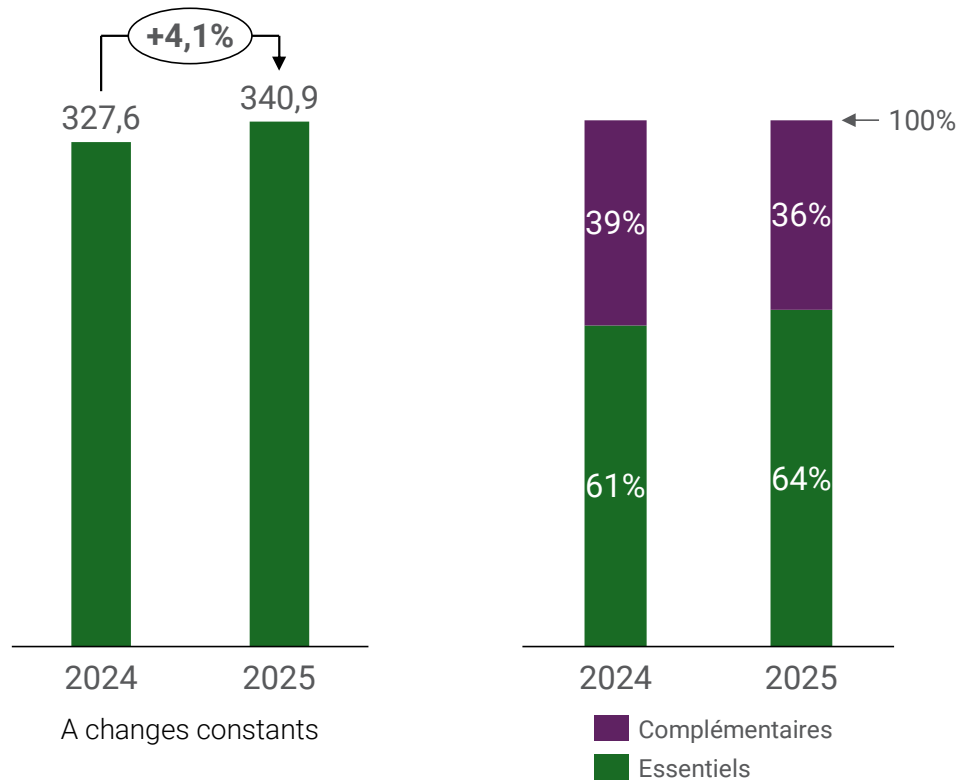
Résultats du programme



- Amélioration du mix
- Réduction de la complexité
- Accroissement de la taille critique des produits
- Moins de dispersion, meilleure focalisation



Bonne dynamique des Essentiels



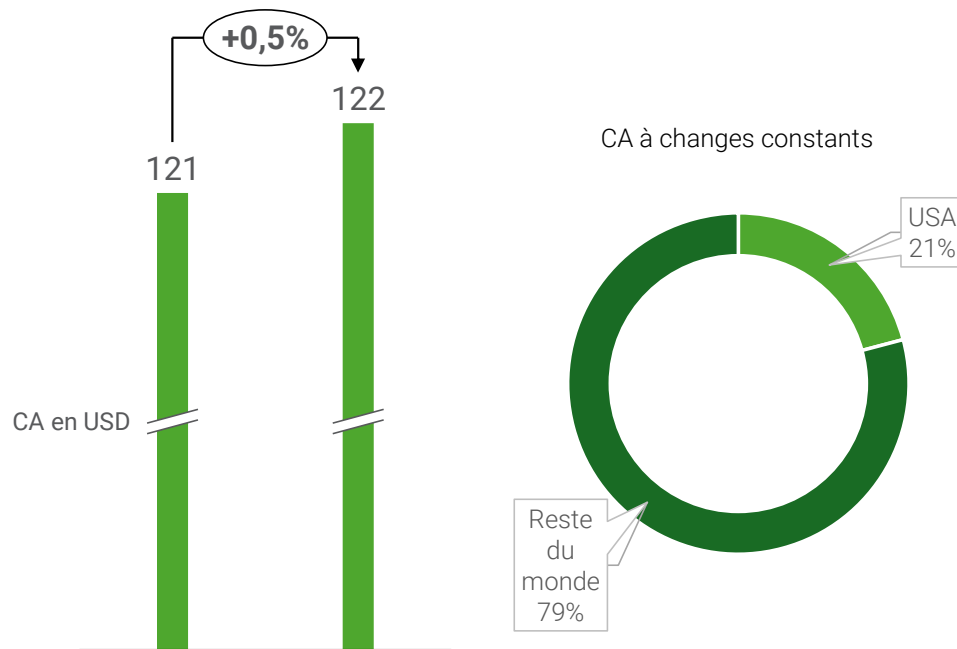
➤ Une **dynamique récurrente** de croissance

➤ **Ponctuellement ralentie** en 2025 par

- Impact défaut de supply sur un produit aux USA
- Transfert de la production des antiparasitaires



USA : retour à une dynamique de croissance

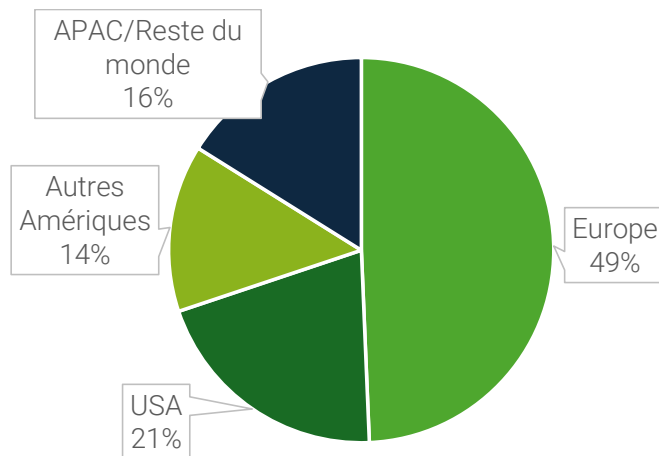


- **Pas d'impact matériel** des mesures douanières en 2025
-
- Règlement des **problèmes de supply** d'un Essentiel du Top 5
-
- Relance de l'activité grâce à une **stratégie multicanal offensive**

Préparation du **lancement des nouveaux Essentiels**



Répartition géographique et par espèce



- > **En Europe**, croissance des Essentiels
- > Retour de la **croissance aux États-Unis** à changes constants
- > Croissance de la zone **Autres Amériques** hors programme de simplification (Canada)
- > Solide croissance en **Asie-Pacifique/Reste du monde** : **+7,6 %** à changes constants



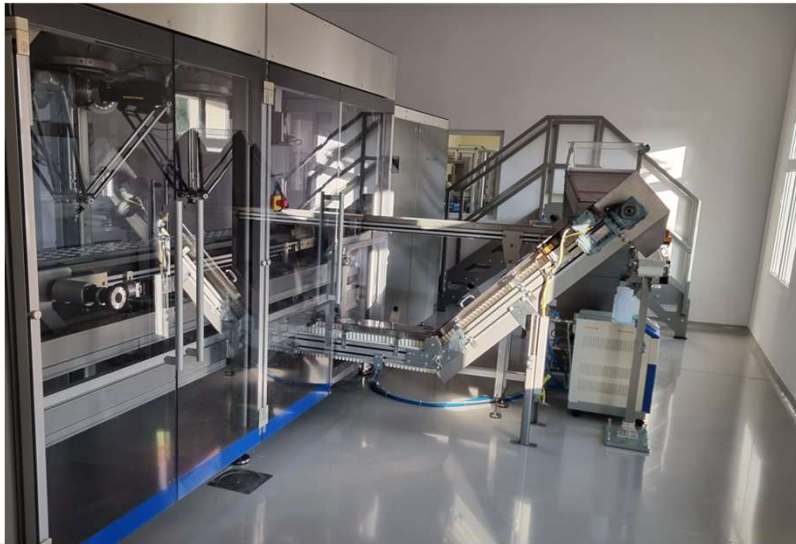
Antiparasitaires, une opération transformante

- **2020** : Acquisition des gammes Drontal® et Profender® commercialisées en Europe,
- **2021** : Acquisition des gammes Drontal® et Profender® en Australie et de Profender® au Canada
- **2022** : Lancement de Felpreva® en Europe
- **2025** : Les antiparasitaires sont un moteur fort de l'activité du Groupe



Antiparasitaires, une intégration industrielle réussie

- **2021** : Lancement de la construction d'une nouvelle ligne de production en Pologne
- **2025** : Fin de la qualification et entrée en production



- Outil industriel de **dernière génération**

Comptes consolidés 2025



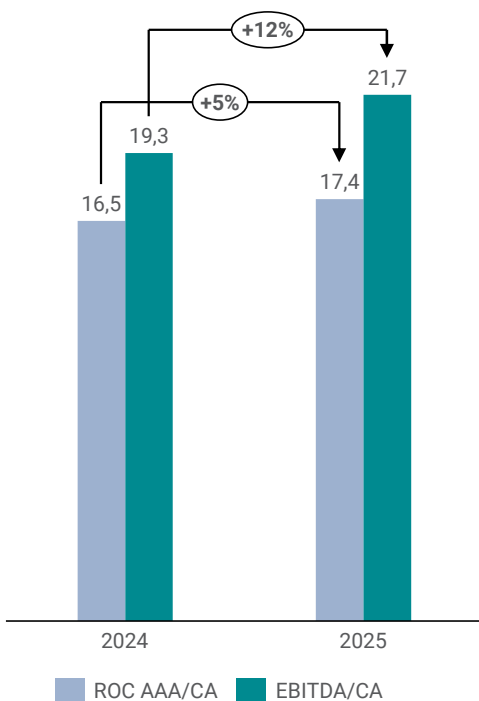
Compte de résultat

En M€	31/12/2025	% du CA	31/12/2024	% du CA	Variation
Chiffre d'affaires	525,7		539,2		-2,5%
Marge sur achats consommés	393,3	74,8	388,4	72,0	+1,2%
Charges externes	(109,7)	(20,8)	(114,4)	(21,2)	
Frais de personnel	(167,7)	(31,2)	(167,5)	(31,1)	
Impôts et taxes	(8,2)	(1,5)	(7,6)	(1,4)	
Autres produits et charges	6,2	1,1	5,7	1,1	
Amortissements et provisions	(22,4)	(4,2)	(15,6)	(2,9)	
Résultats opérationnel courant av. amort. actifs acquis	91,5	17,4	89,0	16,5	+2,8%
Amortissement actifs incorporels issus acquisition	(12,7)	(2,4)	(12,9)	(2,4)	
Résultat opérationnel courant	78,8	15,0	76,1	14,1	+3,6%

Compte de résultat (suite)

En M€	31/12/2025	% du CA	31/12/2024	% du CA	Variation
Résultat opérationnel courant	78,8	15,0	76,1	14,1	
Autres produits et charges opérationnels	(0,5)		1,2	0,2	
Résultat opérationnel	78,3	14,9	77,3	14,3	+1,2%
Résultat financier	2,0	0,3	3,7	0,7	
Résultat avant impôts	80,3	15,2	81,0	15,0	
Impôts sur les sociétés	(22,9)	(4,3)	(22,3)	(4,1)	
Résultat net part du Groupe	57,3	10,9	58,7	10,9	-2,2%
EBITDA	113,9	21,7	104,3	19,3	+9,3%

Tableau de passage ROC avant AAA à EBITDA



En M€	31/12/2025
Résultats opérationnel courant av. amort. actifs acquis	91,5
Dotations et reprises aux provisions	2,9
Impact cash autres produits et charges opérationnels	-
Dotations aux amortissements (inclus IFRS 16)	19,5
EBITDA	113,9
% du CA	21,7

Génération de cash-flow

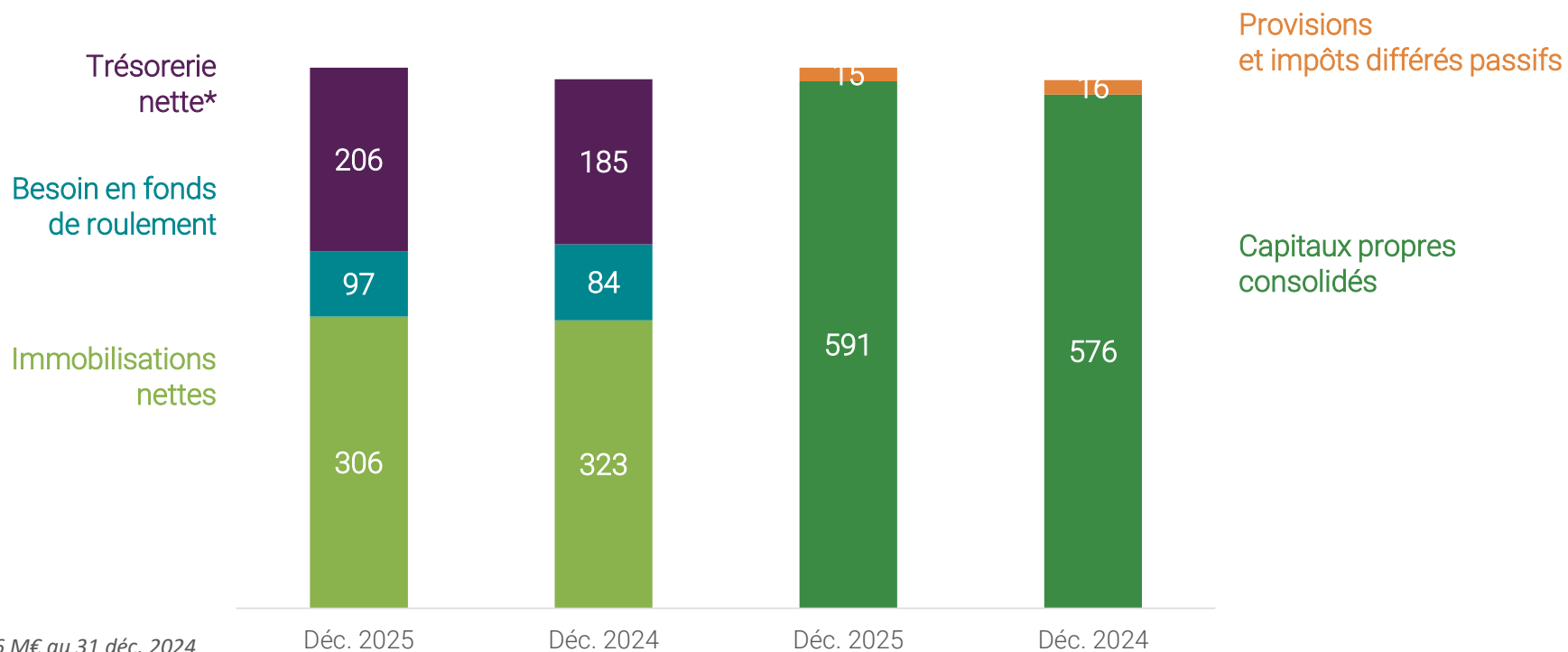
En M€	31/12/2025	31/12/2024
Résultat de l'ensemble consolidé	57,3	58,7
Capacité d'autofinancement avant coût de l'EFN et impôt	111,5	108,3
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	72,1	85,8
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(20,6)	(15,6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (inclus IFRS 16)	(25,1)	(16,0)
Incidence des variations de change	(7,9)	2,1
Variation de la trésorerie	18,5	56,2

Besoin en fonds de roulement

En M€	31/12/2025	31/12/2024
Stocks	122,0	112,3
Clients et autres débiteurs	99,0	94,8
Fournisseurs et autres créditeurs	(134,7)	(128,4)
Autres éléments du BFR net	10,4	5,0
Besoin en fonds de roulement	96,7	83,7
Besoin en fonds de roulement en nb de jours (par apurement)	64 jrs	55 jrs

Solide structure financière

Données en M€



* Inklus IFRS 16, soit 13,5 M€ vs. 16,6 M€ au 31 déc. 2024



Rapport sur le gouvernement d'entreprise



Rapport auditeur durabilité



Conclusion

1. Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Vetoquinol pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail
2. Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans les sections 2.1 à 2.5 du chapitre 2 figurant dans le document d'enregistrement universel avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS
3. Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Rapports des Commissaires aux Comptes



Quorum définitif



Vote des résolutions



Vote à caractère ordinaire

1^e Résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net de **48 007 411 Euros**.

2^e Résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de **57 360 003,51 Euros**.

3^e Résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et fixation du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui s'élève à **48 007 411,00 Euros**, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau d'un montant **de 285 262 168,37 Euros**, de la manière suivante :

A la réserve légale	0 €
Au dividende de 0,93€ par action	11 050 168,86 €
A la réserve facultative	0 €
Au report à nouveau, le solde soit	322 219 410,51 €
TOTAL	333 269 579,37 €

4^e Résolution

Quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

5^e Résolution

Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce en matière de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, pour l'ensemble des mandataires sociaux (vote *ex-post* global)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce et notamment les éléments reportés dans la présentation des résolutions par le Conseil d'administration figurant au chapitre 4, paragraphe 4.3.4.1 du document d'enregistrement universel 2025 de la Société et faisant partie intégrante du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées.

6^e Résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Matthieu FRECHIN en qualité de Président-Directeur Général (vote *ex-post* individuel)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à Monsieur Matthieu FRECHIN au titre de son mandat de Président-Directeur Général de la Société, tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2025 au chapitre 4, paragraphe 4.3.4.1.1.

7^e Résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Dominique DERVEAUX, Directeur Général Délégué (vote *ex-post* individuel)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à Monsieur Dominique DERVEAUX au titre de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société, tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2025 au chapitre 4, paragraphe 4.3.4.1.1.

8^e Résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Alain MASSON, Directeur Général Délégué et Pharmacien responsable (vote *ex-post* individuel)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à Monsieur Alain MASSON au titre de son mandat de Directeur Général Délégué et Pharmacien responsable de la Société, tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2025 au chapitre 4, paragraphe 4.3.4.1.1.

9^e Résolution

Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2026 (vote *ex-ante*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, conformément à l'article L. 22-10-8 II dudit Code, la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société telle que présentée dans le document d'enregistrement universel 2025, chapitre 4, paragraphe 4.3.4.3.

10^e Résolution

Fixation du montant global de la rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, fixe à la somme de 241.000 euros le montant global annuel brut de rémunération alloué au Conseil d'administration.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

11^e Résolution

Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte qu'il n'y a pas d'ancienne convention dans ce rapport et qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et approuve ledit rapport.

12^e Résolution

Renouvellement du mandat de Madame Anne-Marie GRAFFIN en qualité d'administrateur indépendant

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Madame-Anne-Marie GRAFFIN vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

13^e Résolution

Renouvellement du mandat de Monsieur Louis CHAMPEL en qualité d'administrateur indépendant

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Louis CHAMPEL vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.



14^e Résolution

Renouvellement du mandat de Monsieur Matthieu FRECHIN en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Matthieu FRECHIN vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.





15^e Résolution

Constatation de la démission de Monsieur Etienne FRECHIN de son mandat d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constate la démission de Monsieur Etienne FRECHIN de son mandat d'administrateur avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale.



16^e Résolution

Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur de la Société :

la société SOPARFIN SCA

37 RUE DE LA VICTOIRE, 75009 PARIS

390 396 901 R.C.S. Paris

pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

17^e Résolution

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une durée de six exercices à compter de l'exercice 2026, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031, le cabinet KPMG S.A., Tour Eqho 2, avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris la Défense Cedex, en remplacement de PricewaterhouseCoopers, dont le mandat vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale.

Le cabinet KPMG S.A. a déclaré accepter ses fonctions.

18^e Résolution

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions à un prix maximum de 200 € par action soit un montant global maximum de 237 638 000€

Vote à caractère exceptionnel

19^e Résolution

Autorisation à consentir au conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres

20^e Résolution

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

21^e Résolution

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs

22^e Résolution

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 1.000.000 €, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail

23^e Résolution

Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence à un montant nominal de 10.000.000 € pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par voie d'émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et de 2.500.000 € pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance

24^e Résolution

Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités.



Questions/ Réponses

